

Les modalités de financement du RRF

*Réduction du coût de fonctionnement RRF
grâce à la subvention d'équipement*



L'ACMOSS a obtenu de la part de la DGCL et de la DGFIP la **validation de mise en œuvre de la subvention d'équipement pour les SIS et les polices municipales**

Subvention d'équipement pour les infrastructures RRF



- ✓ **Infrastructure réseau de l'ACMOSS**
(cœur de réseau, NOC, SI-G...)

- Conclue à l'adhésion au service.
 - Montant libre versé en une ou plusieurs fois
Au moins 50% avant l'accès au service, puis le reste dans les 12 mois suivants
- **Déduction des coûts de fonctionnement sur 10 ans**

Subvention d'équipement pour les matériels RRF



- ✓ **Terminaux et tablettes**
- ✓ **Accessoires et clés 4G**

- Conclue à chaque commande
 - Montant versé en intégralité entre la commande et la réception
360€/mobile + valeur des accessoires
- **Déduction sur 3 ans**
- Coûts de fonctionnement réduits de 10€/mobile subventionné pendant 36 mois
 - Frais de location des accessoires réduits à zéro pendant 36 mois



Retrouver notre simulateur financier en ligne sur l'espace utilisateur

→ **Simulation des montants de subvention d'équipement pour la structure RRF et pour les terminaux et accessoires RRF**